



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Industrial Vehicles & Machinery Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7B1, Place du Portage, Phase III  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> NMSO - SNOWMOBILES		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60HS-15SNOW/A	<b>Date</b> 2015-10-30	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60HS-15SNOW	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002	
<b>File No. - N° de dossier</b> hs610.E60HS-15SNOW	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HS-610-68062		
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b>		2015-09-25
<b>Date de la demande de l'offre à commandes originale</b>		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-11-13</b>		<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Reynolds, Kevin		<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hs610
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3996 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>		
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>		
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

Cette modifications est émise pour reviser la demande d'offre à commandes et les Annexes suivante.

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables
5. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

1. Instructions pour la préparation des offres

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations avec la demande d'offres à commandes.
2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

### **PARTIE 6 - L'EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

1. Exigences en matière d'assurance
2. Capacité financière

### **PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

#### **A. OFFRE À COMMANDES**

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateur désigné
6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Ordre de priorité des documents
9. Attestations
10. Lois applicables
11. Services de soutien à l'échelle nationale
12. Modifications techniques, produits de remplacement ou autres produits
13. Modèle de remplacement

#### **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Énoncé des besoins
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Clauses du guide des CCUA
7. Instructions d'expédition

## E60HS-15SNOW Amendment 001

8. Préparation pour la livraison
9. Considérations environnementales

### **Liste des annexes:**

#### **Pièces jointes**

- Annexe A - Établissement des prix
- Annexe B - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant
- Annexe C - Description d'achat et questionnaire - Groupe 1 - Motoneige.
- Annexe D - Description d'achat et questionnaire - Groupe 2 - Motoneige.
- Annexe E - Description d'achat et questionnaire - Groupe 3 - Motoneige.
- Annexe F - Description d'achat et questionnaire - Groupe 4 - Motoneige.
- Annexe G - Description d'achat et questionnaire - Groupe 5 - Motoneige.

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et

Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent:

Annexe A - Établissement des prix, Annexe B - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Annexe C - Description d'achat et questionnaire - Groupe 1, Annexe D - Description d'achat et questionnaire - Groupe 2, Annexe E - Description d'achat et questionnaire - Groupe 3, Annexe F - Description d'achat et questionnaire - Groupe 4, Annexe G - Description d'achat et questionnaire - Groupe 5.

**2. Sommaire**

Ce besoin concerne l'émission d'une offre à commandes principale et nationale (OCPN) pour l'achat de Motoneiges à l'intention des ministères et organismes du gouvernement du Canada, sur demande, à compter de la date d'entrée en vigueur de l'OCPN jusqu'au 31 Octobre, 2016.

Sur demande, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Canada à l'échelle du pays, incluant dans les endroits situés dans des zones de règlement des revendications territoriales globales (ZRRTG).

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

**3. Compte rendu**

Après l'attribution d'une offre à commande, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Les instructions, les clauses et les conditions indiquées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre se trouvent dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/>).

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt (90) jours

### **2. Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### **3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au plus tard sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

### **4. Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

**5. Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions**

Les offrants qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis, l'énoncé des travaux ou la description d'achat contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les offrants doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **sept (7) jours civils** avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

#### 1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations ( 1 copie papier).

Section IV: informations additionnelle ( 1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### 1. Produits de remplacement et solutions de rechange

Les soumissionnaires peuvent proposer des produits de remplacement et des solutions de rechange où indiqué dans la Description d'achat.

1. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement seront pris en considération par l'autorité technique lorsque l'offrant:

- a) Indique clairement un produit de remplacement et/ou une solution de rechange;
- b) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement et/ou du produit, s'il y a lieu;
- c) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué dans la description technique du besoin;
- d) fournit les caractéristiques complètes et les brochures, s'il y a lieu;

## E60HS-15SNOW Amendment 001

e) présente une déclaration de conformité comprenant les caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange répondent à toutes les exigences techniques indiquées dans la description technique du besoin;

f) indique clairement les parties dans le libellé d'achat et dans les brochures qui confirment que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange sont conformes aux exigences techniques.

2. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement ne seront pas pris en considération par l'autorité technique si :

a) l'offre ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité technique d'évaluer pleinement l'équivalence du produit;

b) le produit de remplacement et/ou la solution de rechange ne répondent pas aux exigences techniques précisées dans la description technique du besoin;

3. Lorsque le Canada évalue les offres, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux des offrants qui offrent un produit de remplacement et/ou une solution de rechange, de fournir une copie de la norme relativement à la solution de rechange et de démontrer, aux propres frais du l'offrant, qu'ils sont équivalents au besoin technique.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à partie 7B et à l'Annexe A - Établissement des prix.

### **Section III: Attestations et renseignements supplémentaires**

#### **1. Attestations**

Les Offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

### **Section IV: Renseignements supplémentaires**

#### **1. Renseignements supplémentaires**

Le Canada demande que les offrants présentent les renseignements suivants qui seront intégrés à la partie 7A offre à commande.

#### **2. Représentant de l'offrant**

Le Canada exige que l'offrant fournisse le nom d'une personne-ressource au Canada:

#### **Renseignements généraux**

Nom du représentant : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### **Suivi de la livraison**

Nom : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande d'offre à commandes, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **1.1 Critère d'évaluation technique obligatoires**

Les offrants qui font une offre pour le groupe 001 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 002 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 003 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 004 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 005 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat et la Questionnaire de renseignements techniques.

#### **1.1.2 Produit de remplacement et autre produit**

Les offrants qui proposent un produit de remplacement ou un autre produit doivent fournir l'information telle qu'elle est détaillée à la section 1 de la partie 3, Produit de remplacement et autre produit, pour que leur offre soit évaluée.

#### **1.1.3 Liste obligatoire des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant**

Les renseignements suivants doivent être fournis avec l'offre :

- i) Les offrants doivent remplir la section I de l'annexe B, Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant. Les offrants peuvent identifier plus d'un fournisseur autorisé par endroit dans la section II de l'annexe B, Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.
- ii) Le fournisseur autorisé de services sous garantie doit se trouver dans un rayon de 150 kilomètres des centres urbains à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.

### **1.2 Évaluation financière**

#### **1.2.1 Critères d'évaluation financière obligatoires**

Les offrants qui font une offre pour le groupe 001 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 001.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 002 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 002.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 003 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 003.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 004 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 004

## E60HS-15SNOW Amendment 001

Les offrants qui font une offre pour le groupe 005 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 005.

L'offre doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables sont en sus.

### **1.2.2 Prix évalué global**

Les offres seront évaluées selon le prix évalué global par groupe, pour tous les articles du groupe, comme suit:

a) la majoration ferme pour le transport sera ajoutée à un montant estimatif de 2 000.00\$ pour obtenir le prix évalué pour le transport;

b) par exemple:  $10\% \times 2\,000.00\$ = 200.00\$$   
 $200.00\$ + 2\,000.00\$ = 2\,200.00\$$   
2 200.00\$ serait le prix évalué pour le transport

c) la somme de tous les prix de lot fermes et le prix évalué pour le transport déterminera le prix évalué global par groupe

### **2. Méthode de sélection**

Pour que son offre soit déclarée recevable, un offrant doit se conformer à toutes les exigences de l'offre à commandes et satisfaire aux critères d'évaluation technique et financière obligatoires. L'offre recevable proposant le prix évalué global le plus bas par groupe seront recommandées pour l'émission d'une offre à commandes.

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les offrants remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres ou pendant la durée du l'offre à commandes.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, l'offre sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **1.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **1.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **2. Attestations préalables à l'attribution d'offres à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offres à commandes mais ils peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

#### **2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Le Canada aura aussi le droit de résilier la commande subséquente pour manquement si l'entrepreneur ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie avant l'émission de l'offre à commandes. Si l'offrant est une coentreprise, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

### 2.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

Ou

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

<b>Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires</b>	<b>Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.</b>
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre ré-usinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco-énergétique.	

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

**2.4 Conformité du produit**

L'offrant certifie que tous les véhicules/équipements proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la période de l'offre à commandes et de tous contrats subséquents, à toutes les spécifications techniques de la description d'achat.

Cette certification ne soustrait pas l'offre à son obligation de satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires détaillés dans la partie 4.

---

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

**2.5 Certification des FASGF**

L'offrant certifie que tous les FASGF sont autorisés par le fabricant d'équipement d'origine à fournir des services de réparation couverte par la garantie pour les véhicules/équipements offerts.

---

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

## **PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

### **1. Exigences en matière d'assurance**

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à 7B, section 11 si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

### **Assurance de responsabilité civile commerciale**

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

- i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- r. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la *Loi sur le ministère de la Justice*, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques. **Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :**

*Directeur  
Direction du droit des affaires  
Bureau régional du Québec (Ottawa)  
Ministère de la Justice  
284, rue Wellington, pièce SAT-6042  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

**Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :**

*Avocat général principal  
Section du contentieux des affaires civiles  
Ministère de la Justice  
234, rue Wellington, Tour de l'Est  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

- 2. **Capacité financière**  
Clause du guide des CUA M9033T (2011-05-16) Capacité financière

## **PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **1. Offre**

L'offrant convient de fournir des motoneiges conformément aux suivantes:

Description d'achat et questionnaire - Groupe 1 - Motoneiges.

Description d'achat et questionnaire - Groupe 2 - Motoneiges.

Description d'achat et questionnaire - Groupe 3 - Motoneiges.

Description d'achat et questionnaire - Groupe 4 - Motoneiges.

Description d'achat et questionnaire - Groupe 5 - Motoneiges.

Sur demande, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Canada à l'échelle du pays, incluant dans les endroits situés dans des zones de règlement des revendications territoriales globales (ZRRTG).

#### **2. Clauses et conditions uniformisées**

Les instructions, les clauses et les conditions indiquées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre se trouvent dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/>).

##### **2.1 Conditions générales**

2005 (2015-07-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **2.2 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes.

L'offrant doit fournir une copie de toutes les commandes reçu pour tous les période de deux (2) mois. Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de deux (2) mois.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

##### **2.3 Offres à commandes - Rapport final**

Après l'expiration ou la résiliation de l'offre à commandes, l'offrant doit produire un rapport final détaillé contenant les données cumulatives de toutes les commandes.

Le rapport final doit être rempli et transmis par voie électronique à l'autorité responsable de l'offre à commandes au plus tard quinze (15) jours civils après l'expiration ou la résiliation de l'offre à commandes.

### **3. Durée de l'offre à commandes**

#### **3.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être soumises à compter de la date d'entrée en vigueur de l'OCPN jusqu'au 31 octobre, 2016.

### **4. Responsables**

#### **4.1 Responsable de l'offre à commandes**

## E60HS-15SNOW Amendment 001

Le responsable de l'offre à commandes est :

Kevin Reynolds  
Spécialiste de l'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers  
Division "HS"  
Place du Portage, Phase III, 7B1  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec)  
K1A 0S5  
Téléphone : 819-956-3996  
Télécopieur : 819-956-5227  
Courriel : kevin.reynolds@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, l'autorité de l'offre à commandes est responsable de toutes questions contractuelles liées aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par l'utilisateur désigné.

### 4.2 Autorité technique

L'autorité technique pour l'offre à commande est :  
(insérer par tpsgc)

L'autorité technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre de l'offre à commande. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par le responsable de l'offre à commandes.

### 4.3 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 4.4 Représentant de l'offrant

Le point de contact canadien pour cette offre à commandes est:

#### Renseignements généraux

Nom du représentant : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

#### Suivi de la livraison

Nom : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 5. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11.

#### **6. Instrument de commande**

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

#### **7. Limite des commandes subséquentes**

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000,00 \$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse). Toutes commandes dépassant 100 000,00 \$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse) devront être envoyées à TPSGC pour autorisation.

#### **8. Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les commandes en vertu de l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) Conditions générales 2005 (2015-07-03), Conditions générales - Offres à commandes - Biens ou services;
- d) Conditions générales 2030 (2015-07-03), Conditions générales - Besoins plus complexes de biens;
- e) Annexe C - Description d'achat et questionnaire - Groupe 1
- f) Annexe D - Description d'achat et questionnaire - Groupe 2
- g) Annexe E - Description d'achat et questionnaire - Groupe 3
- h) Annexe F - Description d'achat et questionnaire - Groupe 4
- i) Annexe G - Description d'achat et questionnaire - Groupe 5
- j) Annexe A - Etablissement des prix
- k) Annexe B - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant
- l) Offre de l'offrant datée du \_\_\_\_\_

#### **9. Attestations**

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le responsable de l'offre à commandes aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

#### **10. Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### **11. Fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant**

Les fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant figurent à l'annexe B, Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant. Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant doit tenir à jour une liste de fournisseurs autorisés et, en cas de modification à la liste, en fournir une copie par voie électronique au responsable de l'offre à commandes. Les fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant doivent disposer des installations et de la main-d'oeuvre nécessaires pour effectuer les réparations en garantie sur les véhicules ou l'équipement.

Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant devra remplacer un fournisseur autorisé de la garantie du fabricant lorsque ce fournisseur ne peut plus effectuer les réparations ou que les réparations qu'il effectue sont jugées inacceptables, conformément aux conditions de l'offre à commandes.

**12. Modifications techniques, produits de remplacement ou autres produits**

Pendant la durée de l'offre à commandes, les produits de remplacement, les autres produits ou les modifications techniques qui sont proposés par l'offrant et autorisés par le fabricant ou une entité juridique doivent être évalués par le responsable technique aux fins d'approbation. Un produit de remplacement ou un autre produit proposé doit être équivalent sur le plan du format, des capacités, des fonctions et du rendement au produit qui sera remplacé, et ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires pour le Canada. Un produit de remplacement ou un autre produit proposé comme un équivalent sera considéré comme acceptable seulement après qu'il aura été approuvé par le responsable technique comme tel. Une révision de l'offre à commandes ou un formulaire relatif à un écart ou à un changement de conception dûment rempli sera émis.

Si le responsable technique n'accepte pas le produit de remplacement ou l'autre produit et que l'offrant ne peut pas se conformer aux exigences techniques, le Canada peut mettre de côté l'offre à commandes ou mettre fin au contrat pour manquement, conformément aux conditions générales établies dans l'offre à commandes et le contrat subséquent.

**13. Modèle de remplacement**

Lorsqu'un modèle n'est plus offert sur le marché, l'offrant peut proposer, dans le cadre de l'offre à commandes, un modèle de remplacement aux fins d'acceptation par le responsable technique. Le modèle de remplacement doit respecter toutes les exigences techniques de la description de l'achat et être offert au même prix que le modèle qui est remplacé dans l'offre à commandes. L'acceptation du modèle de remplacement se fera par l'intermédiaire d'une modification de l'offre à commandes.

Si le responsable technique n'accepte pas le modèle de remplacement ou que l'offrant ne peut pas se conformer aux exigences techniques, le Canada peut mettre de côté l'offre à commandes ou mettre fin au contrat pour manquement, conformément aux conditions générales établies dans l'offre à commandes et le contrat subséquent.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **1. Énoncé des besoins**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **2. Clauses et conditions uniformisées**

#### **2.1 Conditions générales**

2030 (2015-07-03) Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

À la section 12, Inspection et acceptation des travaux

Supprimer le paragraphe 1 en entier et insérer les paragraphes suivants :

1. Tous les travaux sont soumis à l'inspection et à l'acceptation par le Canada. L'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ne relèvent pas l'entrepreneur de sa responsabilité à l'égard des défauts et des autres manquements aux exigences du contrat. Le Canada aura le droit de rejeter tout travail non conforme aux exigences du contrat et d'exiger une rectification ou un remplacement aux frais de l'entrepreneur.

À la section 22, Garantie

Supprimer les paragraphes 2, 3 et 4 en entier et insérer les paragraphes suivants :

2. En cas de défectuosité ou non-conformité de quelque partie des travaux pendant la période de garantie, l'entrepreneur, sur demande du Canada, doit prendre les mesures correctives dans les deux (2) jours ouvrables et compléter les réparations, remplacements ou rectifications, dans un délai raisonnable, à son choix et à ses frais, la partie des travaux jugée défectueuse ou non conforme aux exigences du contrat. Si les travaux de réparation, de remplacement ou de rectification ne peuvent être commencés dans les deux (2) jours ouvrables et être terminés dans un délai raisonnable ou si l'entrepreneur ne dispose pas d'installations de réparation dans le voisinage immédiat (à moins de 100 kilomètres) des points de livraison (destinataires) précisés, le Canada se réserve le droit de faire exécuter les réparations, puis de se faire rembourser par l'entrepreneur au taux horaire de main-d'oeuvre de 103,91\$ et pour le coût des pièces remplacés.

3. Les travaux ou toute partie des travaux jugés défectueux ou non conformes seront retournés aux locaux de l'entrepreneur en vue de leur remplacement, de leur réparation ou de leur rectification. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Les travaux seront mis à la disposition de l'entrepreneur, par le Canada, à l'intérieur de 150 km d'une des villes énumérées à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant en pièce jointe. Dans ce cas, l'entrepreneur sera responsable de tous les coûts (incluant les indemnités de déplacement et de subsistance) engagés, le Canada ne remboursera pas ces coûts. En cas de litige avec le fabricant d'un composant concernant la garantie, l'entrepreneur est tenu responsable de toute protection découlant de ladite garantie.

4. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur conformément au paragraphe 3. Les travaux seront mis à la disposition de l'entrepreneur, par le Canada, à l'intérieur de 150 km d'une des villes énumérées à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant en pièce jointe. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu où les travaux ont été mis à la disposition de l'entrepreneur par le Canada.

### **3. Durée du contrat**

#### **3.1 Livraison**

La livraison doit se faire dans un délai de 30 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### **4. Paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé en dollars canadien, tel que spécifié dans l'Annexe A - Établissement des prix et selon ce qui suit:

##### **4.1 Base de paiement - Pour les destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.**

Des prix de lots fermes en dollars canadiens, DDP - rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu), Incoterms 2000, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables en sus.

##### **4.2 Base de paiement - Pour les destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.**

Des prix de lots fermes en dollars canadiens, DDP - rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu), Incoterms 2000, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables en sus.

En plus du prix de lot ferme, l'entrepreneur sera payé pour les frais de transport, du FASGF au lieu de destination convenu, au coût de revient réel plus une majoration ferme.

Les frais de transport doivent être pour le transport à partir du FASGF le plus près du lieu de destination convenu.

Le coût de revient réel est défini comme les dépenses engagées par l'entrepreneur pour obtenir un produit ou un service donné pour revente au gouvernement. Cela comprend le prix facturé par le fournisseur (moins les remises) mais exclus les taxes applicables.

La majoration comprend les dépenses d'achat, la manutention interne, le coefficient de dépenses générales et administratives plus le bénéfice, mais exclus les taxes applicables.

#### **4.3 Clauses du guide des CCUA**

<b>Référence de CCUA</b>	<b>Section</b>	<b>Date</b>
C6000C	Limite de prix	2011-05-16
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

#### **5. Instructions pour la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture pour des véhicules/équipements livrés à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I doit être appuyée par:

a) une copie de la facture des frais de transport

2. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'utilisateur désigné, réduisant ainsi le matériel imprimé.

3. Les factures doivent être distribuées comme suit :

(a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés ou transmis par courriel au consignataire, ou tel qu'indiqué sur la commande subséquente à l'offre à commandes, pour acceptation et paiement.

#### **6. Clauses du guide des CCUA**

<b>Référence de CCUA</b>	<b>Section</b>	<b>Date</b>
A9006C	Contrat de défense(DND seulement)	2008/05/12
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16
C2801C	Cote de priorité - entrepreneur canadien(DND seulement)	2011-05-16
C2800C	Cote de priorité	2011-05-16
D3010C	Marchandise dangereuses/produit dangereux (DND seulement)	2007-11-30
D3015C	Marchandise dangereuses/produit dangereux	2007-11-30
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)(DND seulement)	2010-08-16
G1005C	Insurance	2008-05-12

## **7. Instructions d'expédition - Toutes les destinations**

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés au lieu de destination indiqué sur la commande subséquente à l'offre à commandes. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

2. L'entrepreneur doit livrer les biens sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la personne désignée sur la commande subséquente à l'offre à commandes. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable. Lorsque le transporteur doit retourner faute de ne pas avoir pris de rendez-vous, le Canada n'est pas tenu de payer pour les coûts additionnels.

## **8. Préparation pour la livraison**

### **8.1 Préparation pour la livraison**

1. Le véhicule/l'équipement doit être desservi, ajusté et être en condition pour utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant d'être livré à la destination de livraison.

## **9. Considérations environnementales**

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

Après l'attribution du offre à commandes, le soumissionnaire retenu sera prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité technique ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les soumissionnaires devraient recycler (déchiqeter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

## ANNEXE A - ÉTABLISSEMENT DES PRIX

L'entrepreneur doit fournir le prix de lot ferme par véhicule/équipement livré DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain suivante et en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

### **Centres Urbain:**

St-John's, T-N-L	Winnipeg, MB	Prince George, CB
Halifax, NE	Regina, Sk	Whitehorse, TY
Moncton, NB	Saskatoon, Sk	Hay River, TN
Québec, Qc	Prince Albert, Sk	Yellowknife, TN
Montréal, Qc	Calgary, Ab	Iqaluit, Nunavut
Ottawa, On	Edmonton, Ab	
Kingston, On	Kelowna, CB	
Sudbury, On	Vancouver, CB	
North Bay, On	Victoria, CB	
Toronto, On	Cranbrook, CB	
London, On	Terrace, CB	

### **Groupe 001 - Motoneiges**

L'entrepreneur doit livrer des Motoneiges et les articles auxiliaires en conformité avec la description d'achat Pour Motoneiges Groupe 1.

Manufacturier: \_\_\_\_\_ Modèle: \_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_

#### **Article 001 - Groupe 001**

Prix de lot ferme de \_\_\_\_\_ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains, en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Prix de Volume pour des quantités multiples:

Qté: 2-5: \_\_\_\_\_ \$

Qté: 6-10: \_\_\_\_\_ \$

#### **Article 002 - Groupe 001 - Majoration sur les frais de transport**

Les frais de transport au coût de revient réel plus une majoration ferme \_\_\_\_\_ % pour les livraisons aux destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

**Groupe 002 - Motoneiges**

L'entrepreneur doit livrer des Motoneiges et les articles auxiliaires en conformité avec la description d'achat Pour Motoneiges Groupe 2.

Manufacturier: \_\_\_\_\_ Modèle: \_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_

**Article 001 - Groupe 002**

Prix de lot ferme de \_\_\_\_\_ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km de les centres urbain, en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Prix de Volume pour des quantités multiples:

Qté: 2-5: \_\_\_\_\_ \$

Qté: 6-10: \_\_\_\_\_ \$

**Article 002 - Groupe 002 - Majoration sur les frais de transport**

Les frais de transport au coût de revient réel plus une majoration ferme \_\_\_\_\_% pour les livraisons aux destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

**Groupe 003 - Motoneiges**

L'entrepreneur doit livrer des Motoneiges et les articles auxiliaires en conformité avec la description d'achat pour Motoneiges Groupe 3.

Manufacturier: \_\_\_\_\_ Modèle: \_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_

**Article 001 - Groupe 003**

Prix de lot ferme de \_\_\_\_\_ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km de les centres urbains, en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Prix de Volume pour des quantités multiples:

Qté: 2-5: \_\_\_\_\_ \$

Qté: 6-10: \_\_\_\_\_ \$

**Article 002 - Groupe 003 - Majoration sur les frais de transport**

Les frais de transport au coût de revient réel plus une majoration ferme \_\_\_\_\_% pour les livraisons aux destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

### Groupe 004 - Motoneiges

L'entrepreneur doit livrer des Motoneiges et les articles auxiliaires en conformité avec la description d'achat pour Motoneiges Groupe 4.

Manufacturier: \_\_\_\_\_ Modèle: \_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_

#### Article 001 - Groupe 004

Prix de lot ferme de \_\_\_\_\_ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km de les centres urbain, en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Prix de Volume pour des quantités multiples:

Qté: 2-5: \_\_\_\_\_ \$

Qté: 6-10: \_\_\_\_\_ \$

#### Article 002 - Groupe 004 - Majoration sur les frais de transport

Les frais de transport au coût de revient réel plus une majoration ferme \_\_\_\_\_% pour les livraisons aux destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

### Groupe 005 - Motoneiges

L'entrepreneur doit livrer des Motoneiges et les articles auxiliaires en conformité avec la description d'achat pour Motoneiges Groupe 5.

Manufacturier: \_\_\_\_\_ Modèle: \_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_

#### Article 001 - Groupe 005

Prix de lot ferme de \_\_\_\_\_ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km de les centres urbain, en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Prix de Volume pour des quantités multiples:

Qté: 2-5: \_\_\_\_\_ \$

Qté: 6-10: \_\_\_\_\_ \$

#### Article 002 - Groupe 005 - Majoration sur les frais de transport

Les frais de transport au coût de revient réel plus une majoration ferme \_\_\_\_\_% pour les livraisons aux destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

**Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant**

Les fournisseurs de services sous garantie énumérés ci-dessous sont autorisés par le fabricant et disposent des installations et de la main-d'oeuvre nécessaires pour effectuer les services et les réparations en garantie sur l'équipement.

Le fournisseur autorisé de services sous garantie doit se trouver dans un rayon de 150 kilomètres des centres urbains ci-dessous.

**Section I**

Centre urbain : St-John's (T.-N.-L.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Halifax (N.-É.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Moncton (N.-B.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Quebec (Qc)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Montréal (Qc)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Sudbury (Ont.)

E60HS-15SNOW Amendment 001

Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : North Bay (Ont.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Ottawa (Ont.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Kingston (Ont.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Toronto (Ont.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : London (Ont.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Winnipeg (Man.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_

E60HS-15SNOW Amendment 001

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Regina (Sask.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Saskatoon (Sask.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Calgary (Alb.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Edmonton (Alb.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Kelowna (C.-B.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Vancouver (C.-B.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_

E60HS-15SNOW Amendment 001

Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Victoria (C.-B.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Cranbrook (C.-B.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Terrace (C.-B.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Prince George (C.-B.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Whitehorse, (Yukon)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Hay River, (NT)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_

E60HS-15SNOW Amendment 001

No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Yellowknife, (C.-B.)  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : Iqaluit, Nunavut  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

**Section II**

Fournisseurs de services sous garantie supplémentaires :

Centre urbain : \_\_\_\_\_ ( )  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : \_\_\_\_\_ ( )  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : \_\_\_\_\_ ( )  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

Centre urbain : \_\_\_\_\_ ( )  
Distance du centre urbain : \_\_\_\_\_ km  
Nom commercial du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_

E60HS-15SNOW Amendment 001

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : \_\_\_\_\_

Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_

Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

**ANNEXE "C" Groupe 1**

**1.0 Critères techniques obligatoires**

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (soit produit ou composant brochures) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

<b>Année:</b>	Nouveau (ou modèle le plus courant de la production de la fabrication)
<b>Moteur &amp; Transmission:</b>	
Type:	4 temps
Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)
Refroidissement:	liquide refroidi
Démarrage:	électrique
	Démarrateur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.
Suspension:	Fabricant Standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard
Antidémarrateur / attache du cordon:	Fabricant Standard
<b>Dimensions / Capacités:</b>	
Longueur:	110 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	43 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 135 in. Long x 1 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés. Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.
Capacité de remorquage:	Fabricant Standard
<b>Freins:</b>	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard

<b>Instrumentation:</b>	
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard
Compte-tours:	Fabricant Standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard
<b>Santé et sécurité au travail:</b>	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)
	Dosseret passager
	Poignées de passager
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite - Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
Batterie:	Fabricant Standard
<b>Caractéristiques supplémentaires:</b>	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	nuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-15:00 du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial
Clés:	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés

**Annexe "C" Groupe 1**

**1. Instructions**

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et/ ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat d'attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

**2. Critères techniques obligatoires**

**Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.**

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
<b>Moteur &amp; Transmission:</b>		
Type:	4 temps	
Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)	
Refroidissement:	liquide refroidi	
Démarrage:	Électrique	
	Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.	
Suspension:	Fabricant Standard	
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard	
Antidémarrageur / attache du cordon:	Fabricant Standard	
<b>Dimensions / Capacités:</b>		
Longueur:	110 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	43 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum)	

Track:	15 in. Large x 135 in. Long x 1 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés. Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Capacité de remorquage:	Fabricant Standard	
<b>Freins:</b>		
Type:	Disque (minimum)	
Frein de stationnement:	Fabricant Standard	
<b>Instrumentation:</b>		
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard	
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard	
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant Standard	
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard	
		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
<b>Santé et sécurité au travail:</b>		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Deux personnes Capacité (minimum)	
	Dosseret passager	
	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard	
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard	
Miroirs:	Gauche et droite- Fabricant Standard	
Prise 12 V:	Fabricant Standard	
Batterie:	Fabricant Standard	
<b>Caractéristiques supplémentaires:</b>		
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année, marque, modèle, couleur et numéro de modèle de produit (s) offerts :

\_\_\_\_\_

La fournisseur certifie que les produits offerent sont en accordance avec les specifications et L'Annexe "A".

Signature

date

**Canada**

## ANNEXE "D" Groupe 2

**1.0 Critères techniques obligatoires**

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (soit produit ou composant brochures) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

<b>Année:</b>	New (or most current model of manufacture production)
<b>Moteur &amp; Transmission:</b>	
Type:	2 Stroke (obligatoire)
Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)
Refroidissement:	Refroidi ventilateur (obligatoire)
Départ:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Allumage et livraison de carburant :	Constructeur Standard - DOIT être capable de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.
Suspension:	Fabricant standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant standard
Antidémarrageur / attache du cordon::	Fabricant standard
<b>Dimensions / Capacités:</b>	
Longueur:	110 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	43 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 135 in. Long x 1 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés. Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.
Capacité de remorquage:	Fabricant standard
<b>Freins:</b>	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant standard

<b>Instrumentation:</b>	
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant standard
Compte-tours:	Fabricant standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant standard
Carburant Gage:	Fabricant standard - mécanique (minimum)
Temp / huile légère:	Fabricant standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant standard
<b>Santé et sécurité au travail:</b>	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Deux personnes Capacité (minimum)
	Dosseret passager
	Poignées de passager
Pare-brise:	19 in. en haute (minimum) - installé
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant standard
Connecteur de dégivrage du casque:	Fabricant standard
Miroirs:	Gauche et Droite - Fabricant standard
Prise 12 V:	Fabricant standard
Batterie:	Fabricant standard
<b>Caractéristiques supplémentaires:</b>	
Kits d'outils:	Fabricant standard - un pour chaque unité
Couverture:	Usine Cover - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	Inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	Manuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Mise en caisse inclus et fourni comme par expédition spécifications et les exigences de levage compagnie mer, voir lien internet pour plus de détails: <a href="http://www.neas.ca/packagingguide.cfm">http://www.neas.ca/packagingguide.cfm</a> ou <a href="http://www.arcticsealift.com/en/packaging-shipping-guide.aspx">http://www.arcticsealift.com/en/packaging-shipping-guide.aspx</a> .
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 09h00-15h00 du lundi au vendredi
Couleur:	Industrie de la peinture Standard Commercial
Clés:	Deux (2) fixe par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés

**Annexe "D" Groupe 2.****1. Instructions**

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat d'attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

**2. Critères techniques obligatoires**

**Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.**

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
<b>Moteur &amp; Transmission:</b>		
Type:	2 temps (obligatoire)	
Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)	
Refroidissement:	Refroidi ventilateur (obligatoire)	
Départ:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIT être capable de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.	
Suspension:	Fabricant standard	
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant standard	
Antidémarrageur / attache du cordon:	Fabricant standard	
<b>Dimensions / Capacités:</b>		
Longueur:	110 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	43 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum)	

Track:	15 in. Large x 135 in. Long x 1 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés. Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Capacité de remorquage:	Fabricant standard	
<b>Freins:</b>		
Type:	Disque (minimum)	
Frein de stationnement:	Fabricant standard	
<b>Instrumentation:</b>		
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant standard	
Compte-tours:	Fabricant standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant standard	
Carburant Gage:	Fabricant standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant standard	
Indicateur de vitesse:	Fabricant standard	
		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
<b>Santé et sécurité au travail:</b>		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Deux personnes Capacité (minimum)	
	Dossieret passager	
	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haute (minimum) - installé	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant standard	
Connecteur de dégivrage du casque:	Fabricant standard	
miroirs:	Gauche et Droite- Fabricant standard	
Prise 12 V:	Fabricant standard	
batterie:	Fabricant standard	
<b>Caractéristiques supplémentaires:</b>		
Kits d'outils:	Fabricant standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année, marque, modèle, couleur et numéro de modèle de produit (s) offerts :

La fournisseur certifie que les produits offerent sont en accordance avec les specifications et L'Annexe "A".

Signature

date

**ANNEXE "E" Groupe 3**

**1:0 Critères techniques obligatoires**

Les Machines de neige doit:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;

- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et

- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

<b>Année:</b>	New (or most current model of manufacturer production)
<b>Moteur &amp; Transmission:</b>	
Type:	4 temps
Déplacement:	795 cc (minimum) à 1050 cc (maximum)
Refroidissement:	liquide refroidi
Départ:	électrique
	Démarrateur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Suspension:	Fabricant Standard
Allumage et livraison de carburant:	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard
Antidémarrateur / attache du cordon:	Fabricant Standard
<b>Dimensions / Capacités:</b>	
Longueur:	125 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	42 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 1.5 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.

<b>Freins:</b>	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard
<b>Instrumentation:</b>	
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard
Compte-tours:	Fabricant Standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard
<b>Santé et sécurité au travail:</b>	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)
	Dosseret passager
	Poignées de passager
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
Batterie:	Fabricant Standard
<b>Caractéristiques supplémentaires:</b>	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	manuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-15:00 du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial
Clés:	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés

**Annexe "E" Groupe 3**

**1. Instructions**

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

**2. Critères techniques obligatoires**

**Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.**

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
<b>Moteur &amp; Transmission:</b>		
Type:	4 temps	
Déplacement:	795 cc (minimum) à 1050 cc (maximum)	
Refroidissement:	liquide refroidi	
Départ:	électrique	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Suspension:	Fabricant Standard	
Allumage et livraison de carburant:	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.	
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard	
Antidémarrreur / attache du cordon:	Fabricant Standard	
<b>Dimensions / Capacités:</b>		
Longueur:	125 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	42 in. (minimum)	

Pose de ski:	35 in. (minimum)	
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 1.5 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.	
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
<b>Freins:</b>		
Type:	Disque (minimum)	
Frein de stationnement:	Fabricant Standard	
<b>Instrumentation:</b>		
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard	
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard	
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant Standard	
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard	
		Proof of Compliance Comment or Page Number Reference
<b>Santé et sécurité au travail:</b>		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)	
	Dosseret passager	
	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard	
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard	
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard	
Prise 12 V:	Fabricant Standard	
Batterie:	Fabricant Standard	
<b>Caractéristiques supplémentaires:</b>		
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année, marque, modèle, couleur et numéro de modèle de produit (s) offerts :

La fournisseur certifie que les produits offerts sont en accordance avec les spécifications et L'Annexe "A".

Signature

date

**ANNEXE "F" Groupe 4**

**1.0 Critères techniques obligatoires**

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

Année:	Nouveau (ou modèle le plus courant de la production de la fabrication)
Moteur & Transmission:	
Type:	2 temps
Déplacement:	795cc (minimum) - 1050cc (maximum)
Refroidissement:	Ventilateur
Départ:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire)
	Démarrateur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Suspension:	Fabricant Standard
Allumage et livraison de carburant:	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard
Antidémarrateur / attache du cordon:	Fabricant Standard
Dimensions / Capacités:	
Longueur:	125 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	42 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum )
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 1.5 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.

<b>Freins:</b>	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard
<b>Instrumentation:</b>	
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard
Compte-tours:	Fabricant Standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard
<b>Santé et sécurité au travail:</b>	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)
	Dosseret passager
	Poignées de passager
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
Batterie:	Fabricant Standard
<b>Caractéristiques supplémentaires:</b>	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	manuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-15:00 du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial
Clés:	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés

**Annexe "F" Groupe 4**

**1. Instructions**

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

**2. Critères techniques obligatoires**

**Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.**

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
<b>Moteur &amp; Transmission:</b>		
Type:	2 temps	
Déplacement:	795cc (minimum) - 1050cc (maximum)	
Refroidissement:	Ventilateur	
Départ:	électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire)	
	Démarrateur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.	
Suspension:	Fabricant Standard	
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard	
Antidémarrateur / attache du cordon:::	Fabricant Standard	
<b>Dimensions / Capacités:</b>		
Longueur:	125 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	42 in. (minimum)	

Pose de ski:	35 in. (minimum)	
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 1.5 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.	
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
<b>Freins:</b>		
Type:	Disque (minimum)	
<b>Instrumentation:</b>		
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard	
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard	
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant Standard	
		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
<b>Santé et sécurité au travail:</b>		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)	
	Dosseret passager	
	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard	
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard	
Miroirs:	gauche et droite - Fabricant Standard	
Prise 12 V:	Fabricant Standard	
Batterie:	Fabricant Standard	
<b>Caractéristiques supplémentaires:</b>		
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année, marque, modèle, couleur et numéro de modèle de produit (s) offerts :

La fournisseur certifie que les produits offerts sont en accordance avec les spécifications et L'Annexe "A".

Signature

date

## ANNEXE "G" Groupe 5

**1.0 Critères techniques obligatoires**

Les Machines de neige doit:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;

- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et

- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

<b>Année:</b>	Nouveau (ou modèle le plus courant de la production de la fabrication)
<b>Moteur &amp; Transmission:</b>	
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)
Déplacement:	1000 cc (minimum)
Refroidissement:	Refroidi par liquide (minimum)
Départ:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Suspension:	Fabricant Standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard
Antidémarrageur / attache du cordon:	Fabricant Standard
<b>Dimensions / Capacités:</b>	
Longueur:	125 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	38 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 2 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Languette Hitch, inclus et installés.
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.
<b>Freins:</b>	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard
<b>Instrumentation:</b>	
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard
Compte-tours:	Fabricant Standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard

<b>Santé et sécurité au travail:</b>	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Une personne Capacité (minimum)
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite - Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
<b>Caractéristiques supplémentaires:</b>	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine.
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	manuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais) Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-15:00 du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial
Clés:	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés

**Annexe "G" Groupe 5**

**1. Instructions**

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

**2. Critères techniques obligatoires**

**Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.**

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
<b>Moteur &amp; Transmission:</b>		
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)	
Déplacement:	1000 cc (minimum)	
Refroidissement:	Refroidi par liquide (minimum)	
Départ:	Électrique - - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Suspension:	Fabricant Standard	
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard	
Antidémarrreur / attache du cordon:	Fabricant Standard	
<b>Dimensions / Capacités:</b>		
Longueur:	125 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	38 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum)	
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 2 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.	
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
<b>Freins:</b>		
Type:	Disque (minimum)	

Frein de stationnement:	Fabricant Standard	
<b>Instrumentation:</b>		
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard	
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard	
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant Standard	
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard	
<b>Santé et sécurité au travail:</b>		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Une personne Capacité (minimum)	
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard	
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard	
Miroirs:	gauche et droite - Fabricant Standard	
Prise 12 V:	Fabricant Standard	

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
<b>Caractéristiques supplémentaires:</b>		
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usiné - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année, marque, modèle, couleur et numéro de modèle de produit (s) offerts :

\_\_\_\_\_

La fournisseur certifie que les produits offerent sont en accordance avec les specifications et L'Annexe "A".

Signature

date